



Municipalité de Lac-Tremblant-Nord

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Tenue le samedi, 8 mars 2025 à 14 h en visioconférence et en présentiel au 454 chemin Lac-Tremblant-Nord, Lac-Tremblant-Nord.

Sont présents :

Madame Kimberly Meyer, mairesse

Madame Barbara McDonald, conseillère

Messieurs les conseillers : Philippe Couture
 Jean Cloutier
 Peter Richardson
 Christian de Varennes

Monsieur Eric Lessard est absent.

Madame Barbara McDonald propose l'ouverture de la séance à 14h.

L'assemblée de consultation publique des règlements ci-dessous mentionnés est ouverte à 14 h sous la présidence de madame Kimberly Meyer, mairesse de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

- *Projet de règlement 2025-01 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage*

Les modifications visent les éléments suivants :

- De bonifier les pénalités exigibles en cas d'abatage de grandes superficies d'arbres sans permis ;
- D'augmenter le nombre de matériaux de revêtements extérieurs permis de (2) à (3);
- D'enlever la notion de superficie maximale des constructions accessoires, en laissant les superficies individuelles des constructions tel qu'indiqué dans la grille de zonage;
- Augmenter la superficie maximale d'un garage détaché de 59m² à 75m²;
- Permettre un abri d'auto attenant à un garage détaché pour une superficie totale de 75m², et de permettre la construction d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal en présence d'un garage attaché;
- Dans le cas d'un garage détaché, interdire un abri d'auto détaché en sus;
- De réduire la distance entre la ligne des hautes eaux et la construction des entrées privés et des stationnements à 30 mètres au lieu de 40 mètres dans la zone VA-9 (Lac Bibite);
- Maintenir l'inclusion de la superficie d'une installation septique dans le calcul des espaces naturels dans la zone VA-9 (Lac Bibite) et création de l'exclusion dans le reste du territoire
- Exclure, dans toute les zones, la superficie d'une servitude d'utilité publique dans le calcul des espaces naturels.

Aucune personne ne manifestant le désir d'intervenir, Monsieur Jean Cloutier propose la clôture de la rencontre à 14 h 17, et Madame Meyer met fin à l'assemblée de consultation publique à 14 h17.

(s) Original signé

Stéphanie Carrière

Secrétaire d'assemblée